PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt
Service Alimentation

Pole Inspection aux Frontières et Santé Végétale
Dossier suivi par : Alain-steve DUPUIS
Téléphone : 0262 33 36 68
Courriel : alain-steve.dupuis@agriculture.gouv.fr

TERRACOOP SCA
5 RUE MAXIMIN LUCAS

97425 LES AVIRONS

Objet : Agrément pour la distribution de produits phytosanitaires

Réf. : SALIM-PIFSV-2022- 150 -D

AGRÉMENT
POUR LA DISTRIBUTION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Références :

- *Vu les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;*
- *Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral n°1665 du 23 août 2022 portant délégation de signature à Monsieur Pascal AUGIER, directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de La Réunion ;*
- *Vu la décision de subdélégation de signature du directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de La Réunion en date du 25 août 2022 ;*
- *Vu le CERTIFICAT FR010537-3 en date du 04/10/2022;*

L'organisme **TERRACOOP SAS**
domicilié à 5 RUE MAXIMIN LUCAS
97425 LES AVIRONS
est agréé sous le **numéro d'immatriculation : RE0004-7**

pour effectuer ses activités :

- **distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels**

pour les établissements suivant:

TERRACOOP SAINT LOUIS *31356718200065*	7/8 RUE FRANCOIS DE MAHY	97450	SAINT LOUIS

L'agrément est octroyé sans limitation de durée tant que les conditions de son obtention sont maintenues.
L'agrément peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

MINISTERE de l'AGRICULTURE - ILE de la REUNION - Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Fait à Saint-Pierre, le 06 OCT. 2022

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Le chef du pôle inspection
aux frontières et santé végétale,

Aymeric LECOUFFE